



N° 2465

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 12 juillet 2005.

PROJET DE LOI

ADOpte AVEC MODIFICATIONS
PAR LE SENAT EN DEUXIÈME LECTURE

*portant diverses mesures de transposition
du droit communautaire à la fonction publique,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(Renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation
et de l'administration générale de la République.)

*Le Sénat a adopté avec modifications, en deuxième lecture, le projet
de loi modifié par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la
teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 1^{re} lecture : **172, 251** et T.A. **88** (2004-2005).

2^e lecture : **286, 460** et T.A. **135** (2004-2005).

Assemblée nationale : **2210, 2222** et T.A. **413**.

CHAPITRE I^{ER}

**Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes
et lutte contre les discriminations**

.....

Articles 4 *bis* à 4 *sexies*

..... Conformes.....

CHAPITRE II

**Ouverture de la fonction publique
aux ressortissants communautaires et mobilité des agents**

.....

CHAPITRE III

Lutte contre la précarité

.....

Articles 9 et 10

..... Conformes.....

.....

Article 15

..... Conforme

.....

Article 15 ter

..... Conforme

CHAPITRE IV

[Suppression conforme de la division et de l'intitulé]

Articles 16 à 20

..... Suppression conforme

.....

CHAPITRE V

Dispositions finales

Articles 22 et 23

..... Conformes

Article 24 (nouveau)

L'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives est ratifiée.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 11 juillet 2005.

Le Président,

Signé : Christian PONCELET

Prix de vente : 0,75 €
ISBN : 2-11-119332-1
ISSN : 1240 – 8468

En vente à la Boutique de l'Assemblée nationale
4, rue Aristide Briand - 75007 Paris - Tél : 01 40 63 61 21

N° 2465 – Proposition de loi portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique